



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

—

LUNDI 17 FEVRIER 2020

SOMMAIRE

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE	5
INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE	19
SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOYER EDUCATIF DU COLLEGE L. AUBRAC.....	20
CONVENTION 2020-2023 RELATIVE A LA HALTE FLUVIALE DE GIVORS.....	20
METROPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2018.....	23
METROPOLE DE LYON – SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE 2018.....	25
SYNDICAT RHÔDANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC) –.....	28
RAPPORT D'ACTIVITE 2018.....	28
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) – RAPPORT D'ACTIVITE 2018.....	29
MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU MOULIN MADIBA	29
RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES	30
REMUNERATION DES INTERVENTIONS A LA VACATION DANS LE MILIEU EXTRASCOLAIRE	31
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL	32

*La séance est ouverte à 18 h 36
sous la présidence de Mme Christiane CHARNAY, Maire de Givors.*

Mme La Maire.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'appel.

(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Maire de Givors	Mme Christiane CHARNAY
Adjointes	Mmes Amelle GASSA, Hélène TAIAR, Yamina KAHOU, Violaine BADIN,
Adjoints	MM. Nacer KHOUATRA, Jean-Jacques ROUTABOUL, Henri BAZIN, Ibrahim OZEL, Ali SEMARI
Conseillères municipales	Mmes Cécile BRACCO, Solange FORNENGO, Corinne CHARRIER, Laurence FRET-Y-PERRIER, Brigitte D'ANIELLO ROSA, Brigitte CHECCHINI, Emilie FERNANDES-RAMALHO,
Conseillers municipaux	MM. Raymond COMBAZ, Hocine HAOUES, Louis SOULIER, Gilles VERDU, Jonathan LONOCE, Antoine MELLIES, Jean-Philippe CHARRIER, Mohamed BOUDJELLABA, Jean-François GAGNEUR

Ont donné procuration :

M. Martial PASSI a donné procuration à Mme Christiane CHARNAY, Mme Brigitte JANNOT a donné procuration à M. Jean-François GAGNEUR

Le quorum est atteint.

26 personnes présentes – 2 procurations

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de désigner Violaine Badin en tant que Secrétaire de séance. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Mme Violaine BADIN est nommée Secrétaire de séance à l'unanimité

Mme LA MAIRE.- Avant de commencer ce conseil, je souhaite rendre hommage à Djamel Saadna qui nous a quitté le 24 janvier dernier.

Djamel a connu ces bancs dans cette salle du conseil municipal ayant été élu pendant six ans, de 2008 à 2014, à la promotion du territoire et des échanges internationaux. Djamel est né non loin de là, en effet il a vu le jour dans ce que nous appelons le vieux Givors, de l'autre côté de la place. Il y a vécu et aimé profondément ce quartier qu'il qualifiait de solidaire et où le vivre ensemble prenait toute sa place.

Responsable de la communication et du journal municipal de Grigny, en passant par le quotidien Lyon matin, Djamel était revenu ici à la mairie de Givors pour nous faire profiter de son expérience en communication. Nous retiendrons également de lui son investissement et son militantisme pour des causes qui lui étaient chères. Je pense notamment aux solidarités internationales, un vrai engagement militant au service de la paix et de la fraternité.

En sa mémoire, je vous demande d'observer une minute de silence.

L'assistance se lève pour observer une minute de silence.

Merci.

Par ailleurs, le 29 janvier dernier Givors s'est vu remettre officiellement le label *Ma commune a du cœur*. Cette distinction vient consacrer le travail accompli par la ville dans le domaine de la prévention des accidents cardiaques, c'est pourquoi je souhaite particulièrement remercier tous les agents municipaux sans qui cela n'aurait pas été possible, mais aussi Jonathan Lonoce, élu en charge de la prévention des périls et des risques majeurs, qui a initié à Givors la journée nationale et mondiale des premiers secours, en lien avec les services de la ville. Ce diplôme nous a été décerné à Paris, Jonathan Lonoce est allé le chercher. Nous le mettrons à l'accueil.

Commune sans pesticide : en décembre 2019, nous avons obtenu ce label qui récompense la volonté de notre municipalité de s'orienter vers une gestion plus verte des espaces naturels publics. Je félicite particulièrement Pascal Laurent, responsable des espaces verts, et ses équipes. Ce label sera aussi accroché dans le hall d'accueil.

Je rappelle aussi que notre ville a été décernée du label Ville active et sportive, nous avons une deuxième étoile.

Notre ville a donc reçu trois labels, le prochain sera Givors 2024.

Je souhaite également confirmer une autre information. En première instance, Martial Passi avait été condamné et la protection fonctionnelle de Martial Passi avait été annulée par le tribunal administratif. En aucun cas le jugement ne demandait le remboursement de ces sommes, mais je tiens à signaler que Martial Passi a remboursé le premier jugement pour un montant de 14 124 € et qu'aucun paiement de la collectivité n'a été effectué pour l'appel et pour la cour de cassation.

Muriel Goux a aussi remboursé la collectivité d'un montant de 16 200 € alors qu'elle n'avait aucune obligation de le faire puisque les obligations réglementaires ne justifiaient pas ce remboursement.

Par ailleurs, le permis de construire du cinéma a été obtenu. Le délai de recours est épuisé, normalement tout devrait rentrer dans l'ordre. Nous allons très prochainement poser la première pierre.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Madame la Maire, parmi les informations que vous avez données, pouvez-vous nous donner les éléments comptables du remboursement des frais de justice à la ville ?

Mme LA MAIRE.- Vous verrez cela dans le budget qui sera voté.

Nous devons adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2019. Y a-t-il des observations ? *Pas d'observations.* Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 22 voix pour, 2 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence FRETY-PERRIER),

Et 4 refus de vote

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Corinne CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO)

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2019 est approuvé

Sortie de Mme Gassa

Présents : 25 - Procurations : 2 - Absents : 6

N°1

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Mme LA MAIRE.- La présentation du débat budgétaire doit être effectuée dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif 2020. Compte tenu de la période électorale, le BP 2020 devra être approuvé avant le 30 avril 2020.

Il s'agit d'une rétrospective de l'année 2019 et des orientations pour 2020 que vous allez retrouver en détail dans le livret et je vous propose les grandes lignes à travers un Powerpoint.

Pour ces orientations du budget 2020, nous proposons la poursuite de la baisse du taux de la taxe foncière au moins aussi importante que pour le budget 2019. Nous proposons une baisse de la taxe foncière de 6,02 %.

La tarification des services municipaux en 2020 sera stable.

Chapitre 011 : les charges à caractère général seront rationalisées et optimisées afin de contenir les effets de l'inflation des tarifs de l'énergie.

Chapitre 65 : nous maintiendrons l'enveloppe budgétaire concernant les subventions.

Chapitre 012 : les dépenses de personnel augmenteront dans une limite de 1 % et les investissements seront fixés à un montant de 7 M€.

Sur la réforme fiscale, nous vous avons remis le projet de loi de finances qui prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales d'ici 2023 pour l'ensemble des contribuables et nous avons mis le calendrier. L'exonération totale à 100 % pour tous les ménages interviendra en 2023. Je vous précise aussi que 92 % des ménages Givordins ne payent plus la taxe d'habitation depuis les dégrèvements décidés par l'Etat.

Concernant la fiscalité, conformément à l'engagement pris devant les Givordins de ne pas augmenter les taux d'imposition à la ville de Givors, aucune hausse de fiscalité n'a été faite sur les exercices depuis 2014 jusqu'en 2019 alors que les contraintes financières auxquelles sont confrontées les collectivités territoriales n'ont fait qu'augmenter. La commune de Givors a fait le choix d'une baisse continue de ces taux. Je vous rappelle les taux communaux depuis 2016 jusqu'en 2020 que vous voyez affichés. On constate une baisse significative de la taxe d'habitation jusqu'en 2018 et nous avons beaucoup agi sur la taxe foncière bâtie, cette taxe passant de 28,74 % à 24,50 % en 2020, la proposition de la municipalité étant de baisser de 6,02 % le taux de la taxe foncière sur le bâti, ce qui fait des recettes en moins sur le budget primitif. Le montant de la recette en moins sur le budget primitif 2020 s'élève à 235 413 €, somme assez importante que nous pouvons intégrer dans notre budget suite à une gestion très rigoureuse et très saine de nos finances.

La taxe d'habitation s'élevait en 2009 à 18,68 %, nous proposons de la laisser au même taux dans la mesure où la plupart des Givordins en sont exonérés.

Concernant ces taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur le bâti, depuis 2014 nous étions pour la taxe d'habitation à 18,9 % et en 2020 nous serons à 18,68 % et pour la taxe foncière sur le bâti, nous sommes passés de 29 % en 2014 à 24,5 % en 2020, on peut donc estimer une baisse de 15,5 % entre le début et la fin du mandat pour la taxe foncière.

Concernant la Dotation de Solidarité Urbaine et la Dotation Globale de Fonctionnement, depuis plusieurs années la participation de la ville au redressement des comptes publics s'est traduit par une baisse des dotations versées par l'Etat. L'effort exigé de la part de la collectivité s'est donc accentué en 2017, 2018 et 2019 et les recettes de la Dotation Globale de Fonctionnement ont diminué de 11,5 % entre 2016 et 2017, de 3,8 % entre 2017 et 2018 et de 3,77 % entre 2018 et 2019.

Si on calcule le montant global entre la Dotation Globale de Fonctionnement et la Dotation de Solidarité Urbaine, on a une baisse malgré tout. La DGF reprend le montant notifié à la commune l'année précédente, soit 2 805 672 €. Puisque nous avons dépassé les 20 000 habitants, on ajoute sur la DGF 58 352 € et nous avons un écrêtement, une contribution au financement des publics d'état de - 86 886 €, soit un budget total de la DGF de 2 777 138 €. La DSU est estimée à 3 720 225 € pour le budget 2020.

Charges : chapitre 011 - ce sont des dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, hors dépenses de personnel. Ces dépenses restent maîtrisées, la hausse s'explique par l'inflation, par les nouveaux besoins de la population en termes de services, notamment pour la restauration scolaire, l'éducation, la petite enfance et l'enfance. En effet, de plus en plus d'enfants fréquentent nos restaurants scolaires et notre CLSH. Cette hausse

s'explique aussi par des prestations complémentaires de nettoyage de locaux puisqu'il y a des surfaces supplémentaires, par des réajustements, ainsi que par le coût de maintenance de la vidéoprotection.

Dépenses de personnel : depuis 2014 les dépenses de personnel ont été maîtrisées. En 2014, le chapitre 012 présentait une dépense de 16 073 448 € contre 15 715 000 € en 2019, incluant une augmentation très significative de l'assurance du personnel pour un montant de 232 969 €.

Pour 2020 sur le chapitre 012 concernant les dépenses de personnel, le montant prévisionnel s'élève à 16 260 500 € qui représentent 66,53 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 67,36 % au BP 2019. On constate une légère hausse sur le BP prévisionnel mais cela reste quand même une stabilité puisque, avec la gestion saine et rigoureuse des services que je tiens à remercier, la dépense prévisionnelle au chapitre 012 est maîtrisée.

L'augmentation du chapitre 012 s'explique par l'impact financier des accords professionnels carrière et rémunération, le GVT qui comprend les avancements d'échelon, de grade, des promotions internes et la prise en compte en année pleine de la revalorisation du régime indemnitaire, ayant décidé de revaloriser le régime indemnitaire du personnel sur deux ans. Mais cela tient compte aussi des élections municipales et métropolitaines en mars 2020 qui représentent un montant de 24 000 €, la hausse du smic au 1^{er} janvier 2020 dont on ne peut que s'en réjouir et la revalorisation des vacances extrascolaires (nous avons une délibération à ce sujet).

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 019 857 € et vous retrouvez notamment dans cette liste le terrain du cinéma pour un montant de 828 971 € et des soutiens de la CAF, de l'Etat et des politiques de la ville.

Par ailleurs, Givors conserve un niveau d'épargne conséquent d'environ 4 377 500 € qui permet de financer notre programme d'investissement sans recours à l'emprunt encore en 2020. Vous voyez affichées le total d'épargne de gestion, les évolutions entre 2017 et 2019 et le total des épargnes brutes entre 2017 et 2019. L'épargne est en baisse notamment de par la fiscalité, mais elle reste quand même confortable à 4 377 690 €.

Notre politique d'investissement est volontariste, sans recours à l'emprunt pour garantir un niveau de service public élevé pour l'ensemble des Givordins. Vous constatez que nous sommes en termes de coût/habitant très largement au-delà des moyennes d'autres villes de la même strate, Givors investit pour ses habitants 501 € quand les villes de la même strate investissent 324 €/habitant. Nous avons en prévision 6 194 000 € de projets qui s'inscrivent dans les priorités municipales dont

patrimoines et équipements, culture, aménagement du territoire, modernisation numérique, éducation et enfance, sport, sécurité, économie et commerce et des dépenses diverses que vous retrouvez détaillées dans le rapport d'orientation budgétaire.

Voilà résumé ce rapport d'orientation budgétaire qui est une rétrospective de 2019 et des orientations 2020.

Merci de votre attention.

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, chers collègues de la majorité et de l'opposition, nous débattons aujourd'hui des prochaines orientations budgétaires de la commune de Givors pour l'année 2020 qui a une saveur particulière car c'est une année d'élections municipales et métropolitaines. Élections municipales qui semblent vous alerter, si je parcours le rapport d'orientation budgétaire que vous nous avez présenté, rapport construit de manière à *enfumer* une nouvelle fois les Givordins.

Oui, Madame la Maire, à l'image de votre majorité municipale, votre rapport est à la dérive. Il est incomplet, électoraliste et démontre une nouvelle fois que vous n'avez pas retenu les recommandations de la Chambre régionale des comptes. Vous avez évoqué la question de la prise en charge des frais d'avocat de Martial Passi, mais vous avez oublié d'évoquer le rapport accablant de la Chambre régionale des comptes, raison pour laquelle je me permets de le faire. C'est d'ailleurs à se demander si la commission des finances sert encore à quelque chose car lorsque je vous ai demandé si le vote du budget interviendrait avant les élections municipales des 15 et 22 mars prochain, vous n'avez pas apporté la moindre réponse, ce qui est inacceptable. Je vous rappelle que la Chambre régionale des comptes vous a demandé d'améliorer la transparence en matière de programmation budgétaire, or nous sommes le 17 février et nous ne savons toujours pas si le budget sera voté avant ou après les élections municipales. Cela pose un grave problème démocratique et jette la suspicion sur l'instrumentalisation électoraliste que vous êtes susceptible de faire de ce budget 2020.

Venons-en maintenant au rapport en tant que tel. Il suffit d'ouvrir la page 3 au chapitre A l'échelle communale pour lire cette belle phrase, tellement belle qu'elle semble résonner comme une fausse note, je cite : « La majorité municipale œuvre sans relâche pour faire face aux problèmes que rencontrent quotidiennement les habitants du territoire, en demeurant fidèle aux priorités qui ont été définies pour la durée du mandat : garantir un service public de qualité et de proximité, maintenir un investissement conséquent dans le domaine de l'éducation et du sport, assumer une action sociale forte à travers le CCAS, soutenir le rôle des associations comme acteurs du lien social et poursuivre le développement de la ville à travers des aménagements variés... ».

Je vais détailler. Vous parlez d'un service public de proximité alors que vous avez supprimé notamment le service pento(?) et que vous avez même, à l'occasion des réunions de quartier, déclaré à l'intention du collectif des habitants en colère du plateau de Montrond, je cite : « si vous n'êtes pas contents, vous n'avez pas qu'à déménager ». Est-ce mettre en œuvre un service public de proximité ?

Vous parlez d'un investissement conséquent dans l'éducation et le sport alors que des clubs sont aujourd'hui en souffrance car ils ne sont pas suffisamment accompagnés par la ville. Par exemple, très concrètement des joueurs du SOG Rugby ne peuvent pas tous prendre une douche chaude dans leur vestiaire, le chauffage du gymnase de Bans est tombé en panne en pleine compétition de tennis de table, le terrain de football du quartier de Bans est totalement impraticable et empêche les entraînements du club de la SL Bans Givors et aucune sonorisation digne de ce nom n'a été installée au centre nautique de Givors pour les matchs de waterpolo notamment.

Troisième priorité : assumer une action sociale forte à travers le CCAS. Avec quels résultats alors que le budget du CCAS est excédentaire et que vous n'arrivez pas à dépenser les moyens financiers

dédiés par la commune avec l'argent des contribuables, si ce n'est, il faut le reconnaître, le programme dédié aux activités seniors.

Soutenir le rôle des associations comme acteurs du lien social alors que toutes les associations sont confrontées à des difficultés de financement et de recrutement de bénévoles. Qu'avez-vous fait pour revitaliser le tissu associatif ? Vous avez même empêché certaines d'entre elles de communiquer sur leurs propres événements même lorsque cela concernait des opérations de nettoyage dans certains quartiers de Givors.

Enfin, poursuivre le développement de la ville à travers les aménagements variés, je cite,... trois petits points qui ont leur importance. Au fond, que veulent-ils dire ? Vous voulez parler de l'absence de programmes sérieux de rénovation urbaine, notamment des cités Yves Farge et Casanova ou de l'absence de stratégie en matière d'aménagement du quartier Givors Canal ? Zéro stratégie pour le petit commerce, suppression de places de stationnement de l'ancien Intermarché, zéro rénovation de la gare Givors Canal, zéro pression sur les promoteurs immobiliers pour aménager des places de parking supplémentaires et tenir leurs engagements en matière d'isolation phonique et thermique des nouveaux logements construits. Ou alors, peut-être voulez-vous évoquer le quartier de Bans, un centre commercial sinistré, une véritable décharge sauvage en lieu et place de la future Via Rhôna, un stade de football délabré et un terrain sur lequel vous projetiez de construire une mosquée avec une emprise au sol de 600 m².

Je vais m'arrêter là car nous pourrions y passer des heures tant votre bilan est accablant, mais il m'était impossible de laisser passer ces quatre affirmations totalement éloignées de la réalité que vit une majorité de Givordins.

Passons maintenant à l'étude succincte de ce rapport d'orientation budgétaire. Vous dites que les recettes de la commune ont augmenté entre 2016 et 2019 et vous semblez vous en féliciter. En effet, nous constatons concernant les recettes de fonctionnement une augmentation du produit fiscal de 190 000 €, des recettes nouvelles avec la perception de la taxe sur les pylônes et la Dotation de Solidarité Communautaire + 600 000 €. Dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale a augmenté de près de 584 000 € en volume annuel constant par rapport à 2016, par rapport à vos propres comparaisons, soit pas moins de 1,37 M€ supplémentaire par rapport à l'année 2016. Ce qui veut dire que vous aviez des marges de manœuvre pour baisser substantiellement la fiscalité des Givordins, leur redonner du pouvoir d'achat et de l'oxygène sans toucher au fonctionnement du service public communal. Ce que vous n'avez jamais fait, préférant attendre la dernière année pour nous vendre un plat de lentilles électorales.

Dans le même temps, vous avez découvert l'arrosage automatique d'argent public, il n'y a pas d'autre terme ! Concernant les dépenses de fonctionnement, explosion des charges à caractère général, + 808 000 € en 2019 par rapport au volume de dépense de l'année 2016. Et + 316 207 € par rapport à 2018 rien que pour l'année 2019. Également concernant les charges de gestion courante, et si cela avait concerné le tissu associatif, je m'en serais réjoui, mais ça n'a pas été le cas : augmentation de 165 000 €. Comme par hasard, vous n'expliquez jamais cette hausse soudaine dans ce rapport, comme par hasard cette explosion intervient un an avant les élections municipales. Comme par hasard...

Il aurait été intéressant de connaître les causes de cette brutale augmentation, où avez-vous augmenté les dépenses ? Au chapitre fêtes et cérémonies ? Catalogues et imprimés ? Réception ? Ou au chapitre honoraires d'avocat ? La question restera une fois de plus sans réponse car rien n'est indiqué dans ce rapport.

Mme LA MAIRE.- C'est un débat d'orientation budgétaire et non pas un BP.

M. Antoine MELLIES.- C'est un rapport et nous avons le droit de débattre.

Concernant les orientations pour 2020 et les dépenses de fonctionnement, vous annoncez une nouvelle baisse de la fiscalité sur le foncier, mais vous arrivez quand même à augmenter les recettes de fonctionnement. Cela veut dire que vous auriez encore pu baisser la taxe foncière des Givordins sans que cela n'ait le moindre impact sur le volume de recette de fonctionnement. Vous auriez dû, comme nous l'avons proposé, faire passer le taux communal de la taxe foncière immédiatement de 26 à 20 %, sans plus attendre et non pas le faire passer de 26 à 24,5 %, ce qui n'aura qu'un impact très faible sur le budget des Givordins. Mais le plus scandaleux, c'est votre prévision concernant l'explosion des charges à caractère général, chapitre 011 : + 480 000 € par rapport à ce qui est anticipé pour 2019 et cela, sans aucune explication chiffrée ni détaillée. Vous parlez d'inflation, de nouveaux besoins en termes de services, sans rien nous expliquer de plus. Des prestations complémentaires de nettoyage de locaux, mais jamais rien de chiffré, de précis.

En plus de cela, vous ajoutez l'approximation et l'incompétence lorsque vous osez faire croire que les subventions au tissu associatif sont intégrées au chapitre 011 sur les charges à caractère général alors qu'elles sont toujours intégrées au chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courante.

Je passe enfin sur l'évolution des effectifs avec la nouvelle augmentation programmée de 4,31 ETP au niveau du personnel communal.

Concernant les dépenses d'investissement, rien de neuf. Une poursuite de travaux déjà engagés, la grande ambition de l'exécutif municipal est la réfection de la toiture du bâtiment 7 place Jean Jaurès, même pas une rénovation complète la salle Roger Gaudin alors qu'on vous en parle depuis des mois dans le quartier de la Freydière ou un plan ambitieux de rénovation des logements de la cité Yves Farge. Rien non plus sur la thématique de l'environnement comme un vrai programme de végétalisation des groupes scolaires Givordins.

Sur le volet sportif, rien non plus concernant le stade de Bans qui est dans un état lamentable, rien pour éviter qu'une partie des locaux du club House soit dans un mauvais état notamment en matière de VMC au niveau de la buvette du rugby de Givors. Avez-vous programmé la rénovation du chauffage du gymnase de Bans pour éviter d'avoir des pannes de chauffage lors des périodes de grand froid qui menaceraient les compétitions sportives de tennis de table ? Concernant les travaux de réhabilitation de la salle Georges Brassens et du centre nautique, avez-vous demandé des subventions d'équipement à la région Auvergne Rhône-Alpes et à l'Etat pour éviter de tout faire peser sur le budget des Givordins ?

Je veux signaler, Madame la Maire, le fait que je vois en page 22 apparaître le fameux sigle NPNRU : nouveau programme national de rénovation urbaine. Vous savez, ce sigle qui apparaît pour la première fois à Givors alors qu'il est commun dans toutes les communes de la métropole de Lyon, à Rillieux la Pape, Vaulx-en-Velin, Saint-Priest. Ce dispositif, nouveau programme national de rénovation urbaine, aurait pu être utilisé dans le quartier des Plaines, cela vous aurait évité de faire des réunions avec les habitants du quartier pour ne rien leur annoncer, à part leur offrir des goodies de la ville de Givors, mais aussi pour rénover la cité Yves Farge, Casanova, Ambroise Croizat, les tours Thorez, le quartier des Vernes.

Mme LA MAIRE.- Cela n'appartient pas à la mairie.

M. Antoine MELLIES.- Le NPRNU, dans le centre commercial des Vernes, qui finance ? Ce n'est pas la ville de Givors !

Le dispositif NPNRU que nous allons retrouver pour la restructuration du centre commercial des Vernes, une nouvelle occasion manquée !

Mme LA MAIRE.- Belle propagande !

M. Antoine MELLIES.- Je crois, Madame la Maire, que personne n'attend plus rien de vous et de votre majorité municipale. Ce débat d'orientation budgétaire m'inspire la seule réflexion qui vaille plus que jamais, Givors a besoin d'un véritable changement.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE.- Belle propagande électorale !

Mme Laurence FRETU-PERRIER.- Le dernier débat d'orientation budgétaire de cette mandature est d'abord un débat d'orientation politique, sur la base de ce qui a été porté ces dernières années, les perspectives relatives à la voie vers laquelle nous voulons aller.

Au regard des propositions d'orientation budgétaire et politique que nous avons portées depuis 2014, force est de constater qu'aucune n'a eu un écho positif dans vos rangs. Que ce soit en matière de transparence financière et d'information due aux élus dont nous avons pointé le manque évident, en matière d'accessibilité avec notre demande répétée de prévision budgétaire liée à un agenda d'accessibilité, de sobriété dans la gestion des deniers publics symbolisée par les sommes affectées aux frais de représentation, de réception ou de communication dont nous avons sans cesse demandé la réduction, en matière de mutualisation que nous avons maintes fois demandée avec la Métropole ou la ville de Grigny notamment pour le centre technique, en matière d'investissement dans l'humain, notamment à travers une exigence éducative et culturelle pour laquelle nous n'avons cessé de plaider à toutes occasions et sous différentes formes et à travers aussi l'aide aux Givordins et en particulier les plus fragiles pour dépenser moins, mieux et gagner en autonomie. Cela est fondamental et doit être aujourd'hui un rôle prioritaire des communes. Il aura fallu attendre 2020 par exemple pour qu'un atelier de réparation de vélo obtienne un petit local, suivant en cela l'exemple de la ville de Grigny. Nous souhaitons que ce type d'action se multiplie et que la ville les incite.

Un investissement dans l'humain qui passe aussi par le lien avec les nombreuses associations de la ville auxquelles nous réitérons tout notre soutien pour le travail qu'elles accomplissent envers la population et avec qui le travail doit être affiné pour répondre aux objectifs fixés.

Les propositions d'orientations budgétaires et politiques ont aussi porté sur le développement économique, en dénonçant notamment l'inefficacité de la très coûteuse et très opaque SAGIM censée agir pour revitaliser le centre-ville, mais aussi en proposant en vain la mise en place d'une monnaie locale, en promouvant régulièrement l'économie sociale et solidaire avec ses emplois non délocalisables et en défendant l'écoconception et l'économie du partage.

Proposition sur l'alimentation en luttant pour une restauration bio, locale et sans pesticides, je rappelle que j'ai demandé en 2016 si les marchés publics de la commune allaient inclure dans leur cahier des charges un critère d'absence d'OGM dans les produits fournis dans les cantines et à ce jour, je n'ai eu aucune réponse.

Des propositions sur la prévention et la sécurité en demandant que la ville se batte pour obtenir une police du quotidien au lieu de consacrer toujours plus d'argent public dans la vidéosurveillance.

Concernant la santé, je rappelle que dès le conseil municipal du 5 février 2018 nous dénonçons l'absence d'actions sur cet enjeu prioritaire et réclamions la mise en place d'un centre de santé pluridisciplinaire en lien avec la Métropole.

J'ai également exprimé mon désaccord quant à votre choix budgétaire visant à financer l'achat d'une chaudière au fuel pour l'église givordine et j'ai proposé, toujours en vain, d'orienter écologiquement ce choix en subventionnant plutôt une chaudière au bois. Sans parler de l'isolation des bâtiments et de la production citoyenne d'énergies renouvelables via les centrales villageoises que j'ai évoquées à plusieurs reprises. Et bien évidemment sur les transports en réclamant des voies cyclables sécurisées, une amélioration des transports en commun, des espaces piétonnés ou encore la prise en compte d'une alternative parmi d'autres qu'est le transport par câble alternatif que vous avez toujours balayé d'un revers de main.

Je déplore le peu d'avancées sur cette question des mobilités qui n'est pas que du fait de la commune, j'en conviens, sachant que notre territoire et Givors en première ligne sera au cœur de cette problématique avec les menaces autoroutières que sont maintenant l'Anneau des sciences ou

encore la version grand format du CASAL : contournement autoroutier du sud de l'agglomération lyonnaise avec des arrivées sur Givors. Sans oublier le tracé du CFAL : contournement ferré de l'agglomération lyonnaise, avec à la clé une multiplication des véhicules sur Givors et la pollution qui va avec.

Je vous ferai grâce du nombre d'années depuis lesquelles nous alertons sur les pics de pollution sans cesse plus nombreux sans qu'aucun moyen ne soit engagé pour lutter contre.

À chaque débat d'orientation budgétaire, nous avons réclamé un budget présentant de l'anticipation, de l'audace, de l'ambition et de la responsabilité. Voilà ce que nous avons dit à chacun de ces débats d'orientation budgétaire : « en termes d'investissement, nous souhaitons que vous ayez une ambition écologique et innovante. Pour cela, nous vous proposons d'avoir des exigences qualitatives en matière de rénovation thermique des logements sociaux et privés et des écoles, en matière de développement de l'alimentation durable et de la production d'énergies renouvelables ou encore en matière de construction de bâtiments à haute performance énergétique. » Nous sommes en 2020 et force est de constater que rien n'a été fait. Je prendrai pour exemple symbolique et tout à fait symptomatique de cette inaction la construction de la nouvelle école. Un investissement utile de l'avis de tous, mais lourd et structurant et que vous avez géré comme si nous étions encore hier. Aujourd'hui, vous avez osé construire une école, pas même encore en service, avec une cour bitumée à l'heure où se multiplient les débitumages des cours d'école pour retrouver des sols clairs et végétalisés indispensables en période de canicule désormais récurrente. Un bâtiment de plusieurs millions d'euros construit aujourd'hui pour des décennies dans un contexte de réchauffement climatique et d'économie d'énergie qui n'est pas végétalisé ni à énergie positive ni producteur d'énergie. Bref, un bâtiment qui n'a d'écologique que le vernis de communication qu'on lui accorde. J'espère quand même qu'un minimum d'isolation thermique et phonique et que des équipements d'accessibilité y ont été prévus.

La gestion des investissements a toujours été très opaque et je dénonce de nouveau le fait que vous ayez toujours refusé d'informer les élus de l'opposition voire peut-être certains élus de votre majorité de l'état et du suivi de votre plan pluriannuel d'investissement dont on ignorerait même qu'il existe si la Chambre régionale des comptes ne l'avait pas mentionné dans son rapport en pointant qu'il n'avait pas été adopté par le conseil municipal.

Ce plan pluriannuel est pourtant une carte essentielle de la prévision à la fois budgétaire et politique des investissements possibles et des engagements en cours, incluant des constructions nouvelles, mais aussi l'entretien du patrimoine dont des provisions doivent assurer le devenir.

Vous vous êtes toujours félicitée de la situation saine en matière de dette quasi nulle de la ville. De l'avis de tous, c'est effectivement une chance que toutes les villes n'ont pas. Sans qu'il soit question une seconde de réendetter la ville à outrance, cette capacité d'action doit cependant être utilisée à bon escient pour étaler la charge quand cela s'avère judicieux et que l'on veut investir dans l'avenir. Envisager l'avenir donc ! Ce qui m'a frappée tout au long de ce mandat, c'est votre indéfectible fidélité au vieil adage « on a toujours fait comme ça », sans aucune remise en question des pratiques et des actions du passé pour voir si elles étaient toujours en adéquation avec les évolutions de la société et surtout avec les enjeux futurs. Or, ignorer les enjeux futurs en particulier écologiques est plus inquiétant aujourd'hui que jamais. Car si ce n'est pas encore la fin du monde, c'est, à coup sûr, la fin d'un monde. Il y a urgence à réduire les inégalités, à accélérer la transition écologique à tous les échelons y compris communal.

En conclusion, ce qui doit guider les futurs choix budgétaires, c'est le choix de la société vers laquelle nous voulons aller. Chercher vainement à retrouver le bon vieux temps ou bien faire émerger un nouveau modèle en mettant en œuvre les impératifs écologiques, c'est cette deuxième voie citoyenne, exigeante et collective qui est la seule envisageable pour nous. En effet, dans le cadre de cette seule mandature, ce qui est stupéfiant, c'est l'accélération de la crise écologique dans toutes

ses dimensions : réchauffement climatique, mais aussi atteinte irréversible à la biodiversité, pollution généralisée des milieux naturels (air, terre, mer), une crise désormais ressentie partout et dont les effets catastrophiques ne peuvent plus être niés ni ignorés. Ces derniers mois, sous l'impulsion de la jeunesse, heureusement source d'espoir, une prise de conscience planétaire s'opère et l'inaction des dirigeants mondiaux et locaux pousse à des mobilisations citoyennes d'envergures. Face à cela, deux conduites s'imposent collectivement, à savoir l'endiguement : contenir le réchauffement climatique par une diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre et un changement radical de nos modes de vie et l'adaptation : se préparer à faire face aux manifestations de plus en plus extrêmes et fréquentes des dérèglements climatiques (pénurie d'eau potable, toiture arrachée, incendie propagateur). C'est pourquoi, outre la Métropole, l'Etat ou l'Europe, les communes doivent aussi mobiliser les populations. Le budget municipal doit désormais prévoir de financer la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et constituer des réserves pour faire face au coût des catastrophes que les assurances ne seront sans doute plus en capacité de couvrir.

Ainsi, et sur les traces de précurseurs qui nous prouvent que d'autres modèles efficaces sont possibles tel que Jean-François Caron, maire Écologiste de Loos-en-Gohelle, ville pilote de la transition écologique et sociale dans le Pas-de-Calais et qui sera à Oullins ce jeudi 20 février, préparons l'avenir et construisons ensemble le monde de demain.

Merci de votre attention.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Madame la Maire, chers collègues, le rapport d'orientation budgétaire 2020 doit permettre en principe de fixer le cap et les grandes orientations prospectives pour les années à venir, dans un contexte général dans lequel les craintes pour les collectivités sont nombreuses, tout en préparant le projet de budget primitif 2020 de notre commune.

En effet, la période n'est toujours pas au beau fixe pour les comptes des collectivités locales, cette année encore le budget va devoir se construire dans un contexte incertain et sur fond de contraintes financières et de contestations sociales.

La situation financière de la ville est saine sur le plan de l'endettement mais déséquilibrée sur le plan de la structure du budget avec une masse salariale hypertrophiée et les fondamentaux financiers de la ville n'apparaissent pas comme solides. Nous sommes en réalité dans une situation exsangue budgétairement.

Regardons maintenant votre document établi pour le débat sur les orientations budgétaires. Chaque année, vous essayez de faire passer le même message : vous baissez les taux, mais votre baisse des taux équivaut en parallèle à l'augmentation mécanique des bases. C'est purement de la communication politique et cela n'a aucune incidence pour le contribuable. C'est un message politicien qui n'a aucun sens sachant que Givors possède l'un des taux les plus élevés des villes du Rhône.

Vous vous targuez de baisser les taux, pourtant il n'y a aucun réel effort financier de votre part puisque vous auriez dû baisser la fiscalité et rationaliser les dépenses et à partir de la fiscalité, vous auriez dû baisser les recettes et diminuer les dépenses en contrepartie de la baisse des recettes.

En page 7, le tableau des impôts locaux par habitant présente des données qui n'ont aucun sens. Si vous voulez faire une vraie et honnête analyse financière et fiscale, il faut regarder non pas par rapport aux habitants mais par rapport au nombre de foyers fiscaux et ainsi voir où l'on se situe par rapport aux autres villes. Vous auriez dû diviser les 9 205 000 € de recette par les 6 500 foyers fiscaux givordins et vous auriez obtenu la moyenne de 1 400 € d'impôts par foyer fiscal, ce qui est très élevé par rapport aux villes de la même strate.

Concernant la tarification, pourquoi ne donnez-vous pas l'évolution des recettes de la tarification entre le compte administratif 2016 et le compte administratif 2019 ? Est-ce par crainte d'observer

que les Givordins payent toujours plus ? Preuve est donc faite que vous ne faites que de l'affichage et de la communication politicienne.

Au niveau des effectifs, vous augmentez les dépenses de 2 % et en même temps vous augmentez le nombre de contractuels temporaires, il y a de quoi se poser la question de ce transfert de tâches et de responsabilités des titulaires vers des contractuels. Et surtout, vous contribuez à paupériser et à précariser les employés de notre collectivité.

Concernant l'épargne, le fait d'avoir 4,4 M€ de trésorerie en disponibilité est choquant de notre point de vue, vous devriez les rendre aux Givordins en pouvoir d'achat. Là aussi, c'est de l'affichage et de la communication politicienne.

Pour l'investissement, le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un inventaire à la Prévert. Au final, votre projet de ROB 2020 démontre que les Givordins perdent sur tous les tableaux en tant que contribuables, habitants et usagers avec la hausse des tarifs. Malheureusement, vous privilégiez comme d'habitude la communication et *l'enfumage* de nos concitoyens. Ce que vous nous avez présenté est le projet d'une municipalité sortante en perte de repères sur les besoins réels des Givordins : rien pour l'emploi, rien pour améliorer la qualité de vie, rien pour l'humain. Je rappelle que le budget sera voté après le renouvellement du conseil municipal et grâce au changement voulu par les Givordins, nous apporterons les modifications au budget avec nos propositions que le groupe Construisons ensemble mettra en œuvre.

Mme LA MAIRE.- Je me suis tenue au débat d'orientation budgétaire, c'est de la propagande électorale.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je dis simplement que si nous sommes élus, nous modifierons le budget. Je demande un peu de sérénité et de calme.

Nous apporterons au prochain budget les modifications suivantes à titre d'exemple : la débitumisation des cours d'école et nous y créerons des espaces ombragés anti-canicule. Nous commencerons à mettre en place la restauration scolaire 100 % bio et locale sans surcoût pour les familles. Nous mettrons en place une bourse pour le permis de conduire et le BAFA pour nos jeunes...

Mme LA MAIRE.- Monsieur Boudjellaba, je suis obligée de vous couper. Je n'ai pas parlé de programme municipal.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je redemande la parole, vous devez me la donner.

Mme LA MAIRE.- Je ne vous la passe pas.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Ce que vous faites est scandaleux et malhonnête.

Mme Solange FORNENGO.- J'ai le regret de prendre la parole au moment où quelqu'un se la voit supprimer, ce n'est pas démocratique, Madame la Maire.

Ultime débat d'orientation budgétaire de cette mandature et ultime litanie sur les baisses de dotation de l'Etat qui empêchent notre collectivité de bien faire, en tout cas de faire mieux, d'avoir des projets novateurs, que ce soit dans le domaine de l'énergie, de l'écologie ou même dans le domaine du mieux vivre ensemble.

Il y a sans doute du vrai, bien sûr, dans cette problématique des baisses de dotation de l'Etat, mais toutes les collectivités sont confrontées à cette réalité. Et surtout, chez nous les baisses de dotation de l'Etat sont pratiquement compensées par la DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, qui est importante et qui prend en compte les difficultés spécifiques de notre territoire, de notre population en ce qui concerne la pauvreté ou les fragilités.

Je me suis surtout intéressée à ce rapport en cette fin de mandature et des choses m'ont fait parfois sourire. Page 3, c'est un discours sur la baisse des dotations de l'Etat, c'est du jamais vu depuis la période 1995-1997. En somme, Sarkozy-Macron, même combat !

Mme LA MAIRE.- 1995-1997 ? Nous sommes en 2020, Solange !

Mme Solange FORNENGO.- C'est ce qui est dit en haut de votre rapport page 3, je n'invente rien, je lis « du jamais vu depuis la période 1995-1997 », mais vous avez oublié François Hollande. Je me souviens de 2015, année catastrophique pour nous : baisse de dotation de l'Etat prodigieuse et qui allait nous conduire à la ruine, à tel point qu'il fallait supprimer beaucoup de postes d'agents territoriaux et que même était programmée sur les façades de nos bâtiments la fermeture des bâtiments qu'on n'allait pas pouvoir faire vivre.

Page 8 : « concernant les effectifs, après une importante réorganisation d'administration municipale entrée en vigueur début 2015, l'optimisation des effectifs est une préoccupation constante de la collectivité ». À quoi a servi cette réorganisation de l'administration ? En premier lieu, à mettre sur la touche un DGS, Jérôme Fuentes, remplacé par Muriel Goux qui a été ensuite évincée des services de par la condamnation de l'ex-maire et de la DGS de l'époque.

On en vient à la masse salariale, objet de cette réorganisation de l'administration municipale ; désolée, les choses ne font pas plaisir, mais c'est une réalité et pour moi, c'est ce qui a conduit au fiasco politique de cette mandature et qui explique aussi que vous soyez là, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE.- Merci Madame Fornengo.

Mme Solange FORNENGO.- Ce sont les faits, je ne vois pas en quoi ils vous paraissent aussi dévastateurs que ça.

Cette réforme de l'administration devait conduire à ce que nous ayons un autre fonctionnement et surtout, à une baisse de la masse salariale dont on sait qu'elle pèse lourdement sur notre budget et que le coût de la masse salariale hypothèque beaucoup de perspectives sur cette ville. Résultat de cette réforme de 2015, la masse salariale a baissé sur quatre ans d'à peine 10 ETP.

Mme LA MAIRE.- Solange, il y a du personnel dans l'assemblée.

Mme Solange FORNENGO.- Le personnel est conscient de cette réalité. Et ce n'est pas une question de baisse du personnel ni une attaque du personnel, c'est une question de coût de la masse salariale. Vous annoncez pour la perspective 2020 la création de 4 ETP. Vous me permettrez de dire que concernant la politique affichée de soi-disant baisse du coût de la masse salariale et baisse des effectifs, vous avez accouché d'une souris. Cela a été dévastateur de par la politique conduite par cette majorité.

Page 18, je me suis interrogée sur l'augmentation prodigieuse des heures supplémentaires le dimanche et la nuit. Je suppose que c'est lié aux astreintes et je voudrais en avoir la confirmation.

Et lorsqu'il est question d'investissement, cela peut paraître anodin, mais pourquoi placer la réhabilitation de la salle Georges Brassens dans la culture ? En termes d'investissement, on est à 987 000 € pour la culture, ce qui paraît énorme, mais si on sort le montant de 740 000 € relatif à la salle Georges Brassens, c'est peu de chagrin. Pourquoi cette salle Georges Brassens est-elle dans le chapitre culture et non pas dans le chapitre patrimoine et équipement qui, certes, est de 1 172 K€ ? Cela le porterait à 1,9 M€, mais ce serait plus une réalité objective.

M. Nacer KHOUATRA.- Je ne vais pas être long, je ne suis pas en campagne municipale. Il ne fallait pas s'attendre que l'opposition dise du bien du DOB et du bilan, mais j'ai l'impression que vous n'écoutez pas.

Lors de la commission des finances, Monsieur Mellies, vous aviez posé la question concernant la date du vote du budget primitif et nous vous avons répondu que le budget primitif serait voté avant

le 16 avril. Madame la Maire, lors de son introduction, a donné cette date, mais ça n'a pas l'air de beaucoup vous intéresser.

Madame Frety-Perrier, déjà l'année dernière vous étiez intervenue concernant la rénovation et l'isolation des équipements municipaux. Je vous avais dit que durant ce plan de mandat 2014-2020 un certain nombre d'équipements seraient rénovés et isolés thermiquement. Je vous avais invitée à aller toucher les murs de l'école Jean Jaurès, vous n'avez pas dû le faire parce que vous dites toujours que les écoles ne sont pas rénovées. Je vous avais invitée à aller au conservatoire qui est maintenant rénové et isolé thermiquement. Je vous invite à nouveau à connaître un peu mieux nos équipements et en particulier nos écoles.

Vous devriez aller voir le quartier des Vernes où trois groupes scolaires ont été entièrement rénovés en termes d'isolation par l'extérieur et de toiture. Je vous l'avais dit l'année dernière, mais j'ai l'impression que ça ne sert à rien. C'est le dernier DOB, je ne me représente pas donc je ne suis pas en campagne, mais je n'attendais pas que vous disiez du bien du bilan de l'équipe municipale. Quoi qu'il en soit, le bilan est bon.

Enfin, Madame Fornengo, vous parliez des ETP. Quand vous étiez élue à la culture, vous avez porté fortement la création de La Mostra. Mais pour tenir un équipement municipal, il faut des hommes et des femmes. Parmi les ETP dont vous avez parlé qui ont été créés, La Mostra représente 1 ETP. Mais aussi, des mesures nous sont imposées par l'Etat. L'Éducation Nationale a baissé les seuils d'ouverture des classes pour les maternelles. En 2019, il y a eu deux créations de classe. Cela n'a pas été décidé par Givors, mais on s'en félicite dans la mesure où il y a moins d'enfants par classe, et il a donc fallu créer 2 ETP.

Il ne suffit pas de critiquer l'augmentation des ETP, des réalités s'imposent aux municipalités, à l'effectif et j'assume en tant qu'élue à l'Éducation nationale d'avoir créé 2 ETP (ATSEM) pour permettre à nos enfants de mieux étudier et surtout, de ne pas avoir autant souffert de la canicule que les années précédentes. Vous pouvez interroger les enseignants des écoles givordines qui ont été isolées par l'extérieur.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je vais reformuler mon propos. Tout votre document est de la propagande en direction de l'élection municipale. Quand je vois les dépenses en investissement, quand vous écrivez que pour la culture vous allez mettre 987 000 €, quand vous dites que vous faites des prévisions de 6,2 M€ pour des projets d'investissement de la municipalité, ce n'est que de la propagande.

Mme LA MAIRE.- Nous avons été élus en 2014 et nous respectons le plan de mandat.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Là, c'est le ROB 2020 donc c'est ce qui va arriver après. Ce n'est que de la propagande !

Monsieur Khouatra, décidément, tout ce mandat vous avez essayé de nous donner des leçons ; vous êtes au-dessus de la mêlée et on n'y connaît rien. En tant que donneur de leçons, pouvez-vous être humble face à l'action des uns et des autres ? Je vous demande juste de rester humble.

M. Nacer KHOUATRA.- Je reste humble.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Non, vous ne l'êtes pas, je suis au regret de vous dire que vous êtes imbu de votre personne dans la façon dont vous dites les choses...

Mme LA MAIRE.- Pas d'attaque personnelle, je vous ai coupé le micro.

Pas d'attaque personnelle, c'est dans le règlement intérieur.

M. Antoine MELLIES.- J'ai des remarques à faire par rapport à ce que vous avez dit et par rapport à vos tics de langage, Madame la Maire. Cela commençait bien, mais le naturel revient toujours au galop.

Mme LA MAIRE.- Quand je vous ai en face de moi, c'est obligé.

M. Antoine MELLIES.- Moi, quand je vous ai en face de moi, je me calme et je me tiens bien parce que je ne tire pas sur une ambulance. Et cela dépasse largement mon intérêt personnel. Je suis affligé de voir que la ville est dirigée de cette manière par votre personne.

Je reviens sur votre tic de langage quand vous prenez en otage une partie du personnel disant « vous déprenez l'augmentation du nombre d'ETP alors vous voulez virer des fonctionnaires »...

Mme LA MAIRE.- Je n'ai pas dit cela.

M. Antoine MELLIES.- Vous avez dit qu'il y a des employés de la ville dans la salle, en réaction aux propos de Mme Fornengo. Cela veut dire que vous les prenez pour des idiots et vous les méprisez. Quand on dit qu'il faut avoir une gestion rigoureuse y compris des dépenses de personnel, cela ne veut pas dire qu'on va virer des gens puisque les non-remplacements de départ à la retraite, cela existe.

Personne n'est dupe de cette vieille technique, pendant six ans une partie du personnel a été en souffrance, victime d'injustice, d'un traitement qui n'est pas fondé sur certaines raisons objectives. Cela ne sert à rien d'essayer de vous rattraper deux, trois semaines avant le premier tour des élections municipales en essayant de faire de la récupération au niveau du personnel communal. Ce n'est pas du tout au niveau. Personne ne sera dupe de vos arrières-pensées électoralistes.

Enfin, une remarque, Monsieur Khouatra, vous devez tellement être content du bilan de votre majorité que vous avez déménagé à Villeurbanne.

M. Nacer KHOUATRA.- Savez-vous pourquoi ?

Mme LA MAIRE.- Vous n'êtes à Givors que depuis un an, Monsieur Mellies.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Je constate que, quand les attaques personnelles sont contre moi, cela ne dérange personne.

Monsieur Khouatra, je vais confirmer que tout au long du mandat votre ton professoral de donneur de leçon, je l'ai ressenti tout le temps et ça a été très désagréable. Je n'ai que faire de vos conseils. Moi aussi, je connais des écoles, j'écoute quand on me parle et je vais vous demander à quel moment vous avez écouté ce que j'ai dit pendant six ans, ce que j'ai proposé ? Jamais.

Vous avez répondu sur l'école, mais j'ai des enfants à l'école Jean Jaurès, je la connais, je vais au lycée avec mon fils, je sais. Mais trouvez-vous normal que l'on construise aujourd'hui quelque chose de neuf avec une cour bitumée dans une école ? Moi non. J'ai le droit de le dire sans être insultée en retour.

Mme LA MAIRE.- Elle n'est pas terminée.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Vous allez enlever le béton que vous avez mis, encore mieux !

À quel moment m'avez-vous répondu quand je vous ai demandé votre plan pluriannuel d'investissement ? Vous m'avez à chaque fois renvoyée dans les buts avec votre air hautain. Je déteste cette attitude, vos leçons et vos conseils, je n'en ai rien à faire, vous pouvez vous les garder. Je vous demande le plan pluriannuel d'investissement et que, quand on construit quelque chose de neuf, on le fasse avec les normes d'aujourd'hui.

Les attaques personnelles, je ne vous en avais jamais fait, ce n'est pas une raison pour m'en faire aujourd'hui.

M. Nacer KHOUATRA.- Il faut aller voir les écoles.

Mme Laurence FRET-Y-PERRIER.- Je les ai vues !

Ce n'est pas une raison pour diffamer que je ne connais pas et que je n'écoute rien. Si quelqu'un a toujours été là et a écouté ce que les autres disaient, pris des notes et lu les documents, c'est bien moi.

M. Nacer KHOUATRA.- C'est vrai, mais pas pour les écoles.

M. Hocine HAQUES.- On a parlé de sécurité, de santé et d'écologie et, effectivement, la municipalité a encore des choses à faire. Ceci dit, la santé et la sécurité relèvent d'un pouvoir régional. Ce n'est pas nous qui avons supprimé 12 000 postes de policiers.

Sur le territoire givordin, ont été remis en place un conseil local de santé, un conseil local de santé mentale qui essayent de mutualiser et d'organiser le soin sur le territoire givordin tout en sachant qu'à la base ce n'est pas un pouvoir municipal. On se saisit de cette problématique parce que l'Etat est défaillant.

Après, à la tête du Ministère de la santé, il y a eu Mme Touraine, Mme Bachelot, Mme Buzyn remplacée par M. Veran, mais qui partage la même philosophie du soin que les autres. Givors fait ce qu'elle peut avec les moyens qu'elle a : une Maison de santé, un point accueil Enfance Jeunesse sera bientôt inauguré, je l'espère. Je veux bien entendre des leçons, je suis ouvert à tout, mais concernant le budget de la santé il n'échappe à personne que chaque année le Parlement vote une loi de finances de la Sécurité Sociale, cela passe ensuite à l'Assemblée Nationale et nous n'avons pas entendu certaines représentations politiques qui sont ici présentes à l'Assemblée Nationale sur ce projet de loi.

Le Parlement approuve l'orientation de santé et de Sécurité Sociale et les objectifs déterminant les conditions générales de son équilibre financier, prévoit par catégorie les recettes de l'ensemble des régimes de base, fixe par branche (public, privé, libéraux) les objectifs de dépenses des régimes de base. Tout cela aboutit à de la casse !

Le Vinatier va fermer cinq services et on sait que 40 % des malades schizophrènes vont faire un séjour en prison et il n'y a pas de soins en prison.

Et le Parlement fixe l'objectif national de dépenses d'Assurance Maladie.

Il y a eu pas mal d'abstentions le jour du vote de l'ONDAM à l'Assemblée et tout cela se répercute ensuite sur les territoires. Les hôpitaux sont gérés comme des entreprises, en 2004 la réforme de l'Assurance Maladie a modifié le mode de financement des hôpitaux jusqu'alors assuré par une dotation globale forfaitaire versée à chaque établissement. Les modalités de financement pour les activités de médecine, chirurgie et obstétrique sont passées à la T2A. La grande majorité des ressources hospitalières dépend désormais du nombre et de la nature des actes et des séjours réalisés.

Des hôpitaux de proximité ferment, La Poste et des écoles ferment, on entasse des populations dans des structures suburbaines : Lyon, Saint-Etienne et à côté, c'est le désert.

Heureusement, les missions d'intérêt général, les activités d'urgence ou les prélèvements d'organes continuent cependant de bénéficier d'un financement forfaitaire. Les hôpitaux sont gérés à coup de CPOM, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, de retour à l'équilibre. Je veux bien prendre des leçons d'où qu'elles viennent, mais à l'Assemblée il faut prendre des décisions. Ce n'est pas ici que l'on discute de l'ONDAM. À notre niveau, nous avons des choses à faire, ce que nous faisons, après tout ne dépendra pas de nous. Le *numerus clausus* est mortifère pour tout le monde depuis 50 ans, mais on ne s'en rend compte qu'en 2020 ! C'est une philosophie économique transpartisane, mais Mme Buzyn dont on fait le procès réceptionne tous les dossiers laissés par les autres.

Mme Solange FORNENGO.- Je croyais qu'on avait mis en place des terrains synthétiques pour que cela nous coûte moins cher que l'entretien des pelouses permanentes. Pouvez-vous m'éclairer sur le sujet ?

Je voudrais savoir pourquoi M. Khouatra revient sur La Mostra, qu'a-t-il contre ? Je rappelle qu'elle a été inaugurée en 2009, cet équipement date de 11 ans ! Et je ne sais pas quand a été créé cet équivalent temps plein, pouvez-vous me le dire ?

Mais le problème n'est pas là. Vous savez que le nombre de 362,03 agents que vous annoncez au BP 2020 est supérieur aux besoins d'une ville comme la nôtre qui vient tout juste de passer les 20 000 habitants.

Mme LA MAIRE.- Avec tous les équipements que nous avons, tu penses qu'ils sont trop ?

Mme Solange FORNENGO.- Bien sûr. Même si je reconnais volontiers que nous avons des équipements supérieurs aux villes de la strate de 20 000 habitants.

Selon les nombreuses discussions que nous avons eues pendant des années et ce qui justifiait la fameuse réorganisation des services en 2015, c'était pour avoir un vrai vivier alimentant nos besoins, sans que nous soyons obligés de recruter à l'extérieur, sauf cas de force majeure. Vous ne pouvez pas simplement justifier par le fait que nous avons certes des équipements importants sur ce territoire la masse salariale existante aujourd'hui et ce nombre important concernant le personnel.

M. Jean-François GAGNEUR.- Je suis personnellement affecté par le fait qu'on ait un débat maintenant et qu'une autre formation de la municipalité votera le budget plus tard. C'est une anomalie, je ne sais pas pourquoi l'Etat n'a rien changé à cela. Personnellement, je ne participerai pas au vote.

Mme LA MAIRE.- Je ne vais pas répondre à toutes les questions, ce n'est pas la peine d'allonger le débat.

Ce n'est pas la majorité municipale ce soir qui fait de la propagande électorale, ce débat d'orientation budgétaire, c'est le respect de notre plan de mandat 2014-2020. Je vous rappelle que nous avons été élus largement en 2014 et que nous avons respecté notre plan de mandat 2014-2020, au service des Givordins. Nous avons fait un bilan solide, riche et vous ne pouvez pas le contester.

La salle Georges Brassens se termine évidemment sur 2020 puisqu'on a commencé en 2019 et même en 2018 avec les études. Le temps est long pour construire des dossiers et nous n'y sommes pour rien.

Ce débat d'orientation budgétaire et les propositions qui sont faites pour 2020 sont à la hauteur de nos ambitions pour les Givordins. Vous ne pouvez pas nier l'attractivité de notre ville, nous avons dépassé les 20 000 habitants. Nous avons des promoteurs.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- On n'a pas dépassé les 20 000 habitants. Au 1^{er} janvier 2020 on est à combien d'habitants ?

Mme LA MAIRE.- 20 089, je vous montrerai le courrier de l'INSEE.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Montrez-moi les chiffres de la préfecture.

Mme LA MAIRE.- La population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 s'élève à 20 089 habitants. En revanche, pour les élections municipales, ils ne tiennent pas compte de la population comptée à part, à savoir les étudiants qui vivent chez les parents, mais qui ont un appartement sur Lyon par exemple et les résidences secondaires.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- S'il y avait 20 000 habitants, nous serions 35 et non pas 33.

Mme LA MAIRE.- Quoi qu'il en soit, le budget 2020 sera construit avec des dotations correspondant à une ville de plus de 20 000 habitants, selon les chiffres de l'INSEE.

Ce soir, on a très bien vu ce qui se passe puisque c'est le dernier conseil municipal. Le débat d'orientation budgétaire doit être voté deux mois avant le budget primitif 2020 et justement, pour répondre à M. Gagneur, on va laisser toute latitude à la nouvelle équipe pour, à partir du DOB,

travailler sur le BP 2020 et l'amender. Il n'y a pas de souci, le budget 2020 sera équilibré avec les nouvelles propositions des nouvelles équipes.

Logiquement, puisqu'on a deux mois pour approuver le budget primitif après le débat d'orientation budgétaire, il faudra que le budget primitif soit présenté au plus tard le 17 avril 2020.

Une chose est sûre, vous avez beaucoup discuté sur la fiscalité et nous n'avons pas diminué la taxe d'habitation puisque 92 % des Givordins en sont exonérés du fait du dégrèvement qu'a instauré l'Etat. On s'est focalisé sur la taxe foncière, proposant de la baisser de 6,02 %. Elle passe donc de 29 % en 2014 à 24,5 % en 2020. C'est quelque chose d'important puisque cela représente 230 000 € de moins sur le budget dont il faudra tenir compte.

Merci.

Je vous propose de voter pour prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2020. Y a-t-il des refus de vote ?

M. Antoine MELLIES.- J'ai demandé la parole, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE.- Non, vous avez beaucoup pris la parole.

Je passe au vote. Y a-t-il des refus de vote ? Y a-t-il des abstentions ?

Par 18 voix pour, 3 abstentions

(Mme Solange FORNENGO, Mme Laurence FRETU-PERRIER et M. Mohamed BOUDJELLABA)

et 6 refus de vote

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO, Mme Corinne CHARRIER, Monsieur Jean-François GAGNEUR et Mme Brigitte JANNOT par procuration),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- prend acte de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2020 ;
- prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.

Retour de Mme Gassa

Présents : 26 - Procurations : 2 - Absents : 5

N°2

INDEMNITE DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE

M. Nacer KHOUATRA.- L'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil permet de verser une indemnité aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes. Cette indemnité est acquise au comptable pendant toute la durée du mandat du conseil municipal et une nouvelle délibération doit être prise en cas de changement du comptable.

Par délibération n°14 du 28 janvier 2019, le conseil municipal a décidé de verser au receveur municipal, M. Marc Rival cette indemnité. Ce dernier a quitté ses fonctions et a été remplacé par Mme Delphine Frejat qui a pris ses fonctions le 1^{er} juin 2019.

Pour l'année 2019, l'indemnité est de 3 301,39 €.

Dans ces conditions, il est proposé de délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil à M. Rival pour un montant de 1 375,58 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 mai 2019 et à Mme Frejat pour un montant de 1 925,81 € à compter du 1^{er} juin 2019.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

Par 24 voix pour et 4 refus de vote

(M. Antoine MELLIES, M. Jean-Philippe CHARRIER, Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO et Mme Corinne CHARRIER),

le Conseil municipal , après avoir délibéré :

- décide d'attribuer une indemnité de conseil au comptable public au taux de 100 % ;
- dit que le montant à verser pour l'année 2019 est de 1 375,58 € à M. Marc RIVAL ancien trésorier et 1 925,81 € à Mme Delphine FREJAT nouvelle trésorière ;
- dit que les crédits seront prévus à l'article 6225 du budget primitif 2020.

N°3

SUBVENTION A L'ASSOCIATION FOYER EDUCATIF DU COLLEGE L. AUBRAC

M. Nacer KHOUATRA.- Le Foyer éducatif du collège Lucie Aubrac, établissement scolaire implanté aux Vernes, quartier inscrit en politique de la ville, a sollicité la commune de Givors pour une demande de subvention de 1 000 €.

L'association souhaite mettre en place à destination des classes de 4^{ème} un projet éducatif relatif à l'apprentissage des lois, règles, résolutions et valeurs des Nations Unies. Dans le cadre de la réalisation de ce projet, une visite de l'ONU à Genève sera également organisée.

Compte-tenu de l'intérêt éducatif, culturel et citoyen de ce projet, la commune souhaite participer au cofinancement de ce projet dans le cadre d'une convention ville-collège.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de verser une subvention de 1 000 € à l'association « Foyer éducatif du collège Lucie Aubrac »
- autorise Madame la Maire à signer la convention correspondante et tous documents y afférents.
- dit que les crédits seront inscrits au chapitre 65 du budget 2020 de la commune

N°4

CONVENTION 2020-2023 RELATIVE A LA HALTE FLUVIALE DE GIVORS

M. Jonathan LONOCE.- Par arrêté préfectoral n°7279 du 10 décembre 2009, la compétence en matière de gestion des haltes fluviales a été transférée à la Communauté Urbaine de Lyon, devenue Métropole.

La halte fluviale de Givors est située dans l'emprise du domaine public fluvial concédé par l'État à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).

Afin d'exercer pleinement sa compétence, la Métropole de Lyon s'est vu octroyer par la CNR une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial concédé pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2023.

Par une précédente convention signée le 3 août 2015 et conclue pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 3 août 2020, la Métropole de Lyon a confié à la commune de Givors la gestion du service lié à l'accueil des plaisanciers sur la halte fluviale de Givors.

La commune de Givors disposant des moyens humains et matériels pour assurer au mieux l'accueil des plaisanciers de passage sur la halte fluviale, la Métropole de Lyon et la commune de Givors se sont rapprochées afin de poursuivre leur coopération par la signature d'une nouvelle convention de gestion pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2023.

Aux termes de la nouvelle convention, la Métropole de Lyon s'engage à procéder au remboursement intégral des différents frais supportés par la commune de Givors pour la gestion de la halte fluviale, sur la base d'un état analytique annuel des dépenses effectivement engagées par cette dernière.

M. Antoine MELLIES.- Je suis intervenu en commission notamment sur des problèmes liés à l'entretien des berges au niveau de la halte fluviale même si les questions de domanialité sont complexes sur les abords.

Par ailleurs, la rampe d'accès dans le prolongement de la halte fluviale n'est pas adaptée pour la mise à l'eau des bateaux. Soit elle est accessible soit elle ne l'est pas, auquel cas il faut aller sur le quai après l'embouchure du Gier pour mettre à l'eau les bateaux. Aujourd'hui, ce n'est pas clair et ça pose des problèmes y compris de sécurité.

Enfin, vous nous avez communiqué en pièce annexe la délibération du conseil de la Métropole de Lyon. Presque tous les élus métropolitains étaient présents, il faut d'ailleurs saluer la présence au conseil de la métropole de Brigitte Jannot qui n'est plus présente depuis quelques mois au conseil municipal de Givors. En revanche, cela me pose un problème de voir que l'ex-maire de Givors, Martial Passi, qui est toujours conseiller métropolitain, qui touche toujours des indemnités de conseil métropolitain était absent non-excuse. Je vous remerciais, Madame la Maire, de demander à votre conseiller métropolitain qui est censé représenter les intérêts de Givors, d'être présent au conseil de la métropole lorsqu'on vote des conventions...

Mme LA MAIRE.- Ici nous sommes au conseil municipal de Givors.

M. Antoine MELLIES.- Oui, mais cette convention est faite avec la Métropole de Lyon, elle a été votée au conseil de la Métropole au mois de janvier et l'ex-maire de Givors, Martial Passi...

Mme LA MAIRE.- Vous êtes souvent en Ardèche en tant que conseiller régional ?

M. Antoine MELLIES.- Je vais vous apprendre un scoop, Madame la Maire. Vous savez que le conseiller régional n'est pas conseiller départemental. Un jour, je vous expliquerai la différence entre un conseil régional Auvergne Rhône-Alpes et un conseil départemental à l'occasion peut-être d'un médiatraining financé par l'organisme de formation du CIDEFE. Je me ferai un plaisir de vous former sur les compétences entre le conseil départemental et le conseil régional.

Merci de demander à votre conseiller métropolitain, Martial Passi, de siéger au conseil de la Métropole. Il touche des indemnités et ce serait bien qu'il soit présent lorsqu'on vote des conventions concernant sa ville.

Mme LA MAIRE.- On verra si vous êtes souvent présent en Ardèche en tant que conseiller régional en Ardèche.

Mme Laurence FRETU-PERRIER.- Je rebondis parce que je trouve la réponse que vous faites dédaigneuse. On a deux conseillers métropolitains qui sont censés représenter les intérêts de Givors. Cela fait six ans qu'ils sont là-bas et on n'a jamais eu de retour de leur part sur ce qu'ils ont voté, sur leurs positions. Des délibérations concernaient Givors et on n'a jamais eu de retour de leur part sur ce qu'il se passait au conseil métropolitain et qui impacte Givors. On voit le nombre de compétences qu'on a cédées à la Métropole, cela nous impacte.

Parmi les nombreuses questions que j'ai posées et auxquelles je n'ai jamais eu de réponse, il y en a justement une sur les positions qu'avaient sur telle ou telle délibération les conseillers de Givors.

Je suis consternée d'entendre qu'on ne sait pas ce qu'ils font, qu'on rigole ; ce n'est pas grave !

M. Antoine MELLIES.- Je vous entendais ricaner, Madame la Maire, avec M. Semari et M. Khouatra, disant qu'on fera ça au prochain mandat. Vous devriez faire preuve d'humilité. Plutôt que de dire à Mme Frety qu'en effet on n'a pas été au rendez-vous en termes de transparence concernant les relations entre la ville de Givors et la Métropole, vous dites qu'on fera ça au prochain mandat en ricanant.

Vous avez raison, j'aurais aimé qu'à la ville de Givors il y ait un élu plus dynamique pour défendre les intérêts de Givors au niveau de la Métropole, mais aussi de la Région. C'est notamment moi qui ai défendu un dossier concernant les anciens verriers de Givors alors que le groupe communiste siège à la région et ne l'a pas défendu. Je vais même révéler un scoop...

Mme LA MAIRE.- C'est faux, j'étais à la Région.

M. Antoine MELLIES.- Non, vous n'y étiez pas.

Quand ils ont vu que j'étais en train d'obtenir la majorité puis l'unanimité sur ce dossier, ils ont tenté de mettre la pression sur Étienne Blanc.

J'aimerais que vous missionniez un élu pour gérer les dossiers de subventions pour certains clubs, vous ne savez toujours pas que certains clubs de Givors peuvent bénéficier de subventions de la Région Auvergne Rhône-Alpes. C'est encore moi qui dois défendre ces dossiers. Décidément, les intérêts de la ville de Givors sont très mal défendus à la Métropole, mais également à la Région Auvergne Rhône-Alpes et c'est bien dommage.

Mme LA MAIRE.- Nous attendons des subventions de la Région qui ne sont toujours pas arrivées.

M. Antoine MELLIES.- Dites-moi lesquelles, j'irai les défendre.

Mme LA MAIRE.- Nous passons au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- décide de renouveler la prise en gestion de la halte fluviale par la commune de Givors pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans et 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2023 ;
- dit que la Métropole remboursera à la commune de Givors les frais supportés sur la base d'un état analytique des dépenses effectivement engagées pour l'exercice considéré ;
- autorise Madame la Maire à signer la convention avec la Métropole de Lyon et tout document y afférent.

N°5

METROPOLE DE LYON – RAPPORT FINANCIER 2018

Mme LA MAIRE.- Pour cette édition du rapport financier, les chiffres couvrent une période de quatre ans de 2015 à 2018 contre six ans habituellement, la Métropole ayant changé de statut juridique.

La Métropole de Lyon a géré des volumes financiers importants en fonctionnement. On peut signaler les chiffres suivants :

- 2,3 Md€ de charges et 2,9 Md€ de recettes
- investissements opérationnels : 560 M€
- épargne nette : 197 M€
- capacité de désendettement : 3,6 années.

Le total des recettes de la Métropole de Lyon atteint 3,3 Md€ en 2018 et parmi celles-ci, les recettes régulières et permanentes sont retracées dans la section de fonctionnement du budget et représentent 2,9 Md€. Elles comportent également des recettes fiscales et des transferts financiers reçus de l'Etat. 1,7 Md€ de recettes de la Métropole sont créées par le territoire entre les impôts liés aux ménages, les impôts liés aux entreprises dont le développement économique et les recettes liées au dynamisme du territoire comme le tourisme. 1,1 Md€ sont issus de l'Etat.

La Métropole gère également un système de péréquation visant à réduire les écarts de richesse entre les territoires à l'échelle nationale et qui se décline ainsi : la Métropole perçoit 23 M€ de l'Etat et reverse 155 M€ répartis en trois parties :

- 20 M€ aux 59 communes de la Métropole. La dotation de solidarité communautaire s'élève, pour Givors, en 2018 à 384 000 € et pour 2019 à 484 000 € ;
- 20 M€ aux autres ensembles intercommunaux de France, fonds de péréquation de ressources intercommunales et communales,
- 114 M€ aux autres départements dont 72 M€ au nouveau Rhône avec la dotation de compensation métropolitaine. La dotation de compensation métropolitaine pour Givors s'élève à 6 M€.

Voici globalement les grandes lignes à retenir et à mettre en perspective du pacte de cohérence métropolitaine dont le but est l'articulation et la délégation de compétences entre la Métropole et les communes.

Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

M. Antoine MELLIES.- Je n'ai pas eu de réponse concernant le trop-perçu pour la commune de Givors concernant la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères. Vous savez que ce véritable débat a été tranché par la justice.

Mme LA MAIRE.- Nous allons écrire au président de la Métropole parce qu'on ne l'a pas eue.

M. Antoine MELLIES.- Ce serait bien de le faire et de lui demander à combien s'élève ce trop-perçu afin, pourquoï pas, d'annoncer une bonne nouvelle.

Cette délibération fait six lignes et surtout, on se contente de prendre un rapport et d'en prendre acte sans réellement travailler le dossier. J'y reviendrai notamment sur la délibération n°6 concernant la gestion de l'eau.

Nous avons deux conseillers métropolitains élus en 2014 : Martial Passi et Brigitte Jannot. C'est vrai qu'en ce moment Brigitte consacre beaucoup de temps à sa campagne métropolitaine. La hausse de la taxe foncière sur les propriétés bâties, Martial Passi et Brigitte Jannot l'ont votée. Comme la hausse du taux métropolitain de la taxe foncière sur les propriétés non-bâties et la hausse du taux métropolitain de la taxe d'habitation ou encore la hausse du taux de cotisation foncière des

entreprises. En revanche, aucune dénonciation du trop-perçu de la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères.

Je ressens ce rapport comme une forme de mépris parce qu'il n'est pas complet, il est même moins complet que le rapport d'orientation budgétaire de la ville de Givors, c'est dire ! On est loin du compte.

Il y a un sentiment de mépris d'une collectivité, on dirait un syndicat mixte qui gère de loin et qui nous envoie son rapport avec une délibération à six lignes alors qu'elle s'occupe de tout, pour moi de beaucoup trop de choses. Elle ne nous explique pas quelles ont été les dépenses relatives aux mineurs non accompagnés en augmentation...

Mme LA MAIRE.- Cela vous inquiète.

M. Antoine MELLIES.- Mais ce n'est pas vous qui payez 50 M€, ce sont les contribuables et ils ont le droit de savoir.

Mme LA MAIRE.- Je ne suis pas un contribuable, peut-être ?

M. Antoine MELLIES.- Si, mais vous ne contribuez pas à hauteur de 50 M€, ou alors vous avez des choses à nous annoncer ! Peut-être une belle vente immobilière.

Mme LA MAIRE.- Pas d'attaques personnelles.

M. Antoine MELLIES.- Je n'ai pas fait une attaque personnelle, mais une petite digression à tonalité humoristique.

Mme LA MAIRE.- Moi, ça ne fait pas un an que j'habite à Givors, cela fait 63 ans.

M. Antoine MELLIES.- Il y a un sentiment de mépris et j'aurais aimé que la ville de Givors, par l'entremise de la Maire, y compris au conseil municipal ait une intervention plus musclée et une délibération plus musclée et que l'on ne se contente pas de dire qu'on est très content de prendre acte du rapport financier 2018 de la Métropole de Lyon. D'autant plus que depuis que cette métropole est devenue une collectivité à statut particulier, il faut que l'on soit au rendez-vous en la matière. Ce serait bien de muscler le jeu concernant la Métropole de Lyon.

Il aurait été bien plus judicieux que vous soyez plus exigeants avec la Métropole de Lyon et ne pas se contenter de ce rapport financier qui n'est pas au rendez-vous.

Mme LA MAIRE.- Ce n'est qu'un rapport financier et non pas un rapport moral.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je voudrais savoir ce que la majorité municipale et vous, Madame la maire, pensez de ce rapport financier. Vous nous avez présenté uniquement les grandes lignes, mais cautionnez-vous la gestion de la Métropole ?

Et je terminerai par une note d'humour, il faut donner du travail aux agents immobiliers givordins comme...

Mme LA MAIRE.- Comme M. Mellies qui est agent immobilier givordin.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Apparemment !

Mme LA MAIRE.- Nous prenons acte de ce rapport.

le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport financier 2018 de la Métropole de Lyon.

N°6

METROPOLE DE LYON – SERVICE PUBLIC D’EAU POTABLE ET ASSAINESSEMENT – RAPPORT D’ACTIVITE 2018

Mme Brigitte D’ANIELLO ROSA.- Ce rapport est passé en CSPL et il y a eu des demandes au niveau des prix, des fluides, des kilomètres de linéaires qui ont pu être refaits et d'autres questions auxquelles il a été répondu lors de la commission.

Depuis 2015, début de la nouvelle délégation de service public, le prix de l'eau avait baissé de 15 % en 2015 et a augmenté depuis de 1,8 %. Il reste l'un des plus avantageux du secteur puisqu'on est dans le territoire le moins cher.

En plus du prix de l'eau, et c'est largement vérifié, un million de mètres cubes d'eau ne sont pas partis dans les fuites comme l'année précédente et le service est équipé de 5 500 détecteurs de fuite sur le réseau. Ils ont déployé 500 capteurs mobiles pour vérifier toutes ces fuites de réseau.

Ils ont réalisé 2 638 kilomètres de recherche de fuite active pour un engagement contractuel de 900 kilomètres par an. Neuf personnes sont dédiées à ce service.

M. Antoine MELLIES.- Je voudrais intervenir sur ce rapport. Là, c'est pareil, on le passe comme ça alors qu'on parle d'un enjeu majeur. C'est fondamental et ça ne devrait pas être balayé d'un trait de plume par un rapport de l'agence de l'eau, filiale de Véolia.

Ce rapport est passé en commission sur les services publics locaux, mais également en commission des finances. Lorsqu'il est passé en commission sur les services publics locaux, on a eu droit à une note de synthèse recto-verso, mais il manquait 50 % des données ; c'est moi qui ai souligné qu'un chiffre manquait et qui, pourtant, devrait vous alerter. J'ai l'impression qu'on ne vit pas dans le même monde, quand je lis l'actualité y compris l'actualité des élections métropolitaines et municipales, la question de l'eau est un enjeu politique majeur très débattu chez une certaine sensibilité politique de gauche. La gestion publique de l'eau, la gestion déléguée, c'est un vrai débat. Un procès politique est même fait de par le fait qu'on ait transféré la gestion de l'eau à une filiale de Véolia. Certains disent que si on a autant de fuites, c'est parce que l'eau n'est pas gratuite ou parce qu'on est dans une gestion déléguée avec un objectif de rentabilité et même si la Métropole est autorité de tutelle et qu'elle veut faire les travaux pour lutter contre les fuites, ça pourrait être mieux réalisé si c'était une gestion publique de l'eau. Ces débats irriguent l'ensemble des formations politiques et quand on arrive en comité des services publics locaux, il n'y a pas de débat, la note fait une page, c'est du copier-coller du rapport sur l'agence de l'eau.

Mme LA MAIRE.- Propagande électorale encore !

M. Antoine MELLIES.- Dès qu'un sujet ne vous plaît pas, vous dites *propagande électorale*.

On a un rapport d'activité du service public d'eau potable, on appelle ça un service public alors que c'est une gestion déléguée. Les gens ne savent pas que l'agence de l'eau, c'est une filiale de Véolia ni que 13,42 millions de mètres cubes d'eau sont perdus ou volés dans la Métropole de Lyon et principalement perdus. On se contente de dire que l'agence de l'eau est au-dessus du taux de rentabilité de 85 %, à 85,2 %, ce n'est donc pas grave si 13 millions de mètres cubes sont perdus.

J'ai l'impression qu'on est en décalage avec les débats de fond qui rythment la vie politique locale notamment au niveau de la Métropole de Lyon.

On ne dit pas non plus qu'il y a eu 4 430 réclamations, soit un taux de 4,9 % en hausse par rapport à 2016 et 2017. Pourquoi y a-t-il plus de réclamations qu'avant ? Il doit y avoir un véritable débat et la ville de Givors doit prendre position, quitte à voter une motion, à prendre une délibération qui pourrait faire l'unanimité au-delà de la majorité et de l'opposition.

Givors a une sensibilité politique et sur des sujets qui sont le cœur de métier d'une certaine gauche, circulez il n'y a rien à voir ! Une gestion déléguée, pas de problème, ce n'est pas un sujet. Eh bien cela n'est pas normal.

Mme Amelle GASSA.- Vous n'êtes pas tout à fait correct dans la mesure où j'ai siégé au sein de cette commission, où j'ai fait état des 59 communes et que l'eau va au-delà d'un débat gauche/droite. Cela n'a pas d'importance, l'eau étant un élément central qui n'est pas politisé, c'est une question de citoyenneté, de vie. J'ai fait état des 59 communes et je trouvais que le tarif qu'on nous proposait était encore excessif. J'ai aussi dit que comparaison n'était pas raison et qu'on ne pouvait pas comparer la Corse ou le bassin méditerranéen avec les 59 communes.

J'ai demandé des compléments d'information notamment pour les pertes, j'ai demandé si un audit avait été établi. Et concernant le rapport, aucun élément n'apparaissant dans le dossier, j'en ai fait état également. À ce jour je n'ai reçu aucune réponse et vous le savez.

Dire qu'il ne s'agissait pas d'une de mes préoccupations lorsque j'ai siégé au sein de cette commission est faux. Dire qu'il ne fallait pas solliciter la Métropole et ne pas prendre une motion, c'est faux. Dire qu'il ne fallait pas alerter et solliciter la Métropole concernant l'eau et le positionnement de Givors, c'est faux.

M. Hocine HAOUES.- Plusieurs pays ont voulu renationaliser la gestion de l'eau, notamment l'Allemagne qui a un service public de l'eau. Ceci dit, au Parlement européen les députés RN ne votent jamais des propositions qui voudraient recollectiviser.

Une concurrence libre et non faussée, il me semblait que le RN était contre ce projet que l'Europe nous impose. Je veux bien assumer des responsabilités locales, ceci dit quand il y a des propositions de loi pour recollectiviser l'eau... En effet, un litre d'eau perdu est un litre de trop et quand on sait la pénurie mondiale alors que nous la gâchons... Dans le reportage, ils disaient que le prestataire se fait payer même les litres perdus ! On parle de Véolia, mais la Lyonnaise des eaux et la Générale des eaux font des dégâts dans les pays d'Afrique aussi. Je veux bien qu'on tienne des propos en disant qu'il faut mettre la main sur la gestion de l'eau, mais il faut le faire aussi quand on est à la commission européenne et dans d'autres instances.

Mme Solange FORNENGO.- Je voudrais revenir sur le débat des conseillers métropolitains et de l'information sur la Métropole. Vous savez que la donne change pour nos représentants à la Métropole, mais c'est vrai que c'est un véritable problème de ne pas avoir ce lien. On voit bien que ça peut être une perte pour la démocratie.

En ce qui concerne le problème de l'eau, il ne figure pas dans la délibération le contenu de l'échange à la commission. C'est dommage parce que la commission a posé des questions auxquelles il n'y a eu de réponse. À la question de M. Mellies qui fait remarquer le chiffre élevé de 13,42 millions de mètres cubes de pertes et vols d'eau, M. Charmiont(?) explique que l'information à disposition n'est que celle du rapport d'activité. Ce n'est pas une réponse suffisante. Certes il y a le rapport d'activité, mais que fait la collectivité pour aller au-delà sur un sujet aussi crucial pour l'avenir que celui de l'eau pour avoir d'autres informations que celles de ce simple rapport d'activité ?

Monsieur Charmiont(?) précise que le phénomène de vétusté des réseaux doit sûrement expliquer en partie le chiffre des pertes, où en est-on de la vétusté du réseau ?

Par ailleurs, Mme Gassa fait remarquer que ces problèmes de perte d'eau, de fuites ne viennent sûrement pas des particuliers qui ont l'obligation avec la nouvelle loi de réparer leur réseau en cas de fuite, en revanche elle s'interroge sur l'action des services publics. Je donne acte à Mme Gassa, ces problématiques de l'eau sont importantes et donc que font les pouvoirs publics ? Que faisons-nous ?

M. Antoine MELLIES.- Madame Gassa, je me suis peut-être mal exprimé, pour moi la question de l'eau est fondamentale et dépasse la question des étiquettes politiques, mais ce qui me dérange

encore plus, c'est quand je vois que - et sur des débats de fond, des sensibilités sont en avance sur certaines questions - il y a un décalage qui n'est pas normal. Maintenant, c'est un débat de fond qui dépasse largement les clivages.

Monsieur Haoues, on ne peut pas nous demander à chaque fois de revenir aux délibérations et vous, vous permettre pendant 15 minutes de faire des digressions.

Mme LA MAIRE.- Je trouve navrant que vous interpelliez des élus.

M. Antoine MELLIES.- Monsieur Haoues m'interpelle.

Maintenant, c'est le jeu, je comprends, pas de problème. Mais on ne peut pas nous accuser de ne pas être cohérents sur la question de la concurrence libre et non-fauscée ou même sur la question de nationalisation de certains biens publics. Je veux bien qu'on fasse des débats sur l'Assemblée Nationale, le Parlement européen, l'assemblée générale de l'ONU, sur la Libye, mais il faut revenir à l'aspect local.

Il n'y a pas de piège dans mon intervention. Je pense que quand on doit être au rendez-vous, on doit se servir de nos instances démocratiques pour porter avec force les sujets fondamentaux qui dépassent tous les clivages politiques.

Mme Laurence FRETU-PERRIER.- Cette question de l'eau est essentielle et je suis contente d'entendre que ça préoccupe et je partage ce qui a été dit parce que 13,5 millions de mètres cubes d'eau de perte, ce n'est pas acceptable, l'eau étant le bien le plus précieux et le sera davantage encore à l'avenir.

La question d'un retour en régie doit, en effet, se poser. Quant au besoin d'entretien des réseaux, cela fait aussi partie de choix d'investissement qui doivent être faits par les pouvoirs publics afin de mettre de l'argent pour entretenir les réseaux et limiter au moins ce genre de fuite.

Mme Amelle GASSA.- Bien avant la commission du 24 janvier, j'avais demandé qu'on sollicite la Métropole et qu'on l'interpelle par courrier. À ce jour, je n'ai pas de retour.

J'avais également demandé une note de synthèse complémentaire, à ce jour je n'ai pas de retour.

J'ai demandé qu'on écrive pour positionner Givors, à ce jour je n'ai pas de retour. Je ne m'étais pas contentée de lire 13 millions de mètres cubes puisqu'on en a discuté lors de cette commission, je voudrais donc que les choses soient établies correctement.

Ces interrogations, je les ai posées. Le courrier a-t-il été fait ? Je l'ai demandé par écrit à deux reprises et à ce jour, je n'ai pas de réponse.

Mme Solange FORNENGO.- Ce courrier a-t-il envoyé ?

Mme Amelle GASSA.- A ce jour, je n'ai pas de réponse.

Madame la maire, est-ce que le courrier a été envoyé ?

Mme LA MAIRE.- Je ne sais pas. À qui a-t-il été demandé ? Dans le rapport je ne vois pas de demande de courrier.

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- On pourrait aller plus loin, mais vous allez me dire qu'on entre dans un débat politicien et que ce n'est pas lieu ce soir. Vous pourrez vous renseigner, mais nous sommes intervenus au niveau du groupe politique à la Métropole à plusieurs reprises sur l'eau potable. Nous demandons depuis de nombreuses années le retour à un service public de l'eau.

Ce retour au service public de l'eau en régie publique et non plus en DSP nous permettrait de distribuer des millions d'euros aux usagers et non pas à des entreprises filiales de Véolia.

M. Antoine MELLIES.- Pourquoi ne l'avez-vous pas dit en commission des finances ?

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Est-ce que je suis en commission des finances pour faire un débat politique ? Non.

Je peux vous dire que le collectif, l'Eau, bien commun, a lancé une pétition pour que l'eau redevienne une régie publique au lieu d'être une DSP, ce qui permettrait de redistribuer l'argent aux usagers et non aux filiales. Cette pétition ne demande qu'à avoir le maximum de signatures. Il est important de se mobiliser.

Concernant la DSP, le rendement minimum est de 85 % et on se bat pour que ce rendement soit meilleur. Pour 2018, on est à 88 %. En commission des finances, je vous ai expliqué qu'il y a des fuites d'eau essentiellement sur les grands linéaires plutôt sur les communes rurales dans la mesure où plus il y a de kilomètres de réseau plus il y a de fuites. Sur les communes urbaines, chaque fois qu'il y a rénovation d'une voirie, on fait intégralement les réseaux d'eau potable mais également l'assainissement.

Il faut continuer à travailler là-dessus, mais il faut surtout travailler tous ensemble pour avoir une régie publique au lieu d'une DSP. C'est très important.

M. Hocine HAOUES.- Je n'ai aucun problème avec le privé et le public, sauf que la raison d'être d'une entreprise comme Véolia, c'est de faire du fric pour ses actionnaires. On ne peut pas lui en vouloir, elle a des actionnaires. Si elle veut les garder ou amplifier le mouvement, il faut qu'elle verse des dividendes. C'est comme pour Aéroports de Paris, on privatise, on fait une DSP, mais au bout il faut que l'actionnaire ait des dividendes. Ces dividendes qui sont versés, ce n'est donc pas de l'argent dont on disposera pour entretenir le réseau.

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Monsieur Mellies parle de l'Agence de l'eau, mais c'est une entité d'état. Là, on ne parle pas de l'Agence de l'eau, mais d'une filiale de Véolia, Eau du grand Lyon.

Mme LA MAIRE.- Sur notre commune, nous avons mis en place, pour économiser l'eau, un arrosage différencié par logiciel qui évite de trop arroser ou pas assez. C'est une préoccupation de la commune notamment dans nos équipements pour l'arrosage de terrains de sport, de pelouse. Nous y sommes très attentifs. Et pour le bassin nautique, c'est un pompage direct dans la nappe, nous n'utilisons pas l'eau de la ville.

Je vous demande de prendre acte.

le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon.

N°7

SYNDICAT RHÔDANIEN DE DEVELOPPEMENT DU CÂBLE (SRDC) – RAPPORT D'ACTIVITE 2018

M. Ali SEMARI.- Il s'agit de prendre acte du rapport 2018 du syndicat rhodanien du développement du câble.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

Mme LA MAIRE.- Nous en prenons acte.

le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport d'activité 2018 du Syndicat Rhodanien de Développement du Câble.

N°8

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION POUR LES VILLES (SITIV) – RAPPORT D'ACTIVITE 2018

M. Raymond COMBAZ.- En application de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes (SITIV) fait parvenir chaque année à la commune un rapport annuel d'activité.

Le SITIV a été créée en 1972 et compte 8 villes : Corbas, Givors, Grigny, Pierre Bénite, Rive de Gier, Saint Chamond, Vaulx-en-Velin, Vénissieux. Il a plusieurs missions : accompagne les villes et élabore des solutions pour l'usage de nouvelles solutions. Il permet la mutualisation des moyens en personnel, en expertise, en formation, mais aussi en infrastructures ou en logiciels. Cette mutualisation rationalise les charges par l'optimisation des achats et renforce les compétences, la disponibilité et l'efficience des moyens humains.

Ce sont aussi des échanges, le syndicat est un lieu de partage des savoirs faire, des métiers et des expériences entre les villes adhérentes.

Le SITIV permet la co-construction des projets autour des usages numériques.

C'est aussi la sécurité. Le SITIV garantit l'intégralité, la confidentialité et la disponibilité des données grâce à des infrastructures sécurisées et une administration qualifiée des systèmes et des dispositifs associés. Depuis 2018 et l'arrivée d'un nouveau directeur général, le SITIV a fait preuve d'énormément de dynamisme. Pour Givors, une douzaine d'applications métiers sont hébergées et maintenues par le SITIV comme les outils RH, finance, mail et courrier.

Les compétences et la bonne réputation du SITIV vont au-delà des 8 villes qui le composent et du département puisque des communes prennent contact avec le SITIV pour travailler avec lui sur différents secteurs et différents dossiers.

Mme LA MAIRE.- Nous prenons acte.

le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport d'activité 2018 du Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes.

N°9

MODIFICATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU MOULIN MADIBA

Mme Brigitte CHECCHINI.- Pour des raisons liées au fonctionnement interne, il convient aujourd'hui de modifier le règlement du Moulin Madiba comme suit :

- 1/ suppression de la référence à un agent d'accueil du Moulin et remplacement par « agent municipal référent » ;
- 2/ suppression de la référence à un régisseur municipal, la mise en œuvre technique des utilisations étant renvoyée à la responsabilité de l'utilisateur.

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- modifie la délibération n°28 du 26 mars 2018 ;
- adopte le nouveau règlement d'utilisation modifié.

Sortie de M. Verdu

Présents : 25 - Procurations : 2 - Absents : 6

N°10

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE FEMMES-HOMMES

Mme LA MAIRE.- Depuis que nous avons dépassé les 20 000 habitants, nous avons pour obligation de faire ce rapport sur les politiques de ressources humaines de la commune et sur les politiques menées par la commune sur son territoire.

Mme Yamina KAHOUL.- Ce rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. À cet effet, il reprend notamment les données du bilan social, comporte également un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles.

La Commune de Givors, ayant depuis le 1^{er} janvier 2020 plus de 20 000 habitants, présente pour la première fois son rapport en la matière. Il comporte deux parties :

1. La politique des ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
2. Les politiques menées par la commune sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO.- Le rapport présenté a pour objet de contrôler l'action de la ville pour le respect de l'égalité hommes-femmes dans le service public communal, ainsi que les politiques mises en œuvre sur le territoire givordin pour faire respecter les droits des femmes.

D'après ce compte rendu, vous prétendez lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, la citoyenneté et le vivre ensemble. Je retiens de votre rapport surtout du bla-bla déconnecté de nos préoccupations très concrètes. À travail égal salaire égal ou encore pouvoir circuler, vivre, s'habiller comme bon nous semble, sans risquer d'être importunées, voilà une revendication concrète. D'ailleurs, une véritable politique de sécurité municipale profiterait d'abord aux femmes qui sont trop souvent victimes de la délinquance urbaine, je pense notamment aux femmes seules. C'est bien plus utile et concret que de chercher à *dégender* les jouets des enfants dans les centres d'accueil de loisirs ou même d'utiliser l'écriture dite inclusive, imbuvable à lire.

Autre proposition très concrète que vous n'avez pas mise en œuvre durant votre mandat : ouvrir des places d'hébergement d'urgence et un dispositif efficace de signalement pour les femmes victimes de violences, conjugales ou non, dans le but d'éviter qu'elles soient dissuadées de déposer plainte.

Mme LA MAIRE.- Lisez-le vivre à Givors, vous aurez des informations.

Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO.- Vous l'avez mis en place il y a très peu de temps bien que vous ayez eu six ans de mandat. Qu'avez-vous fait pendant ces six ans ?

Mme LA MAIRE.- Rien !

Mme Emilie FERNANDES-RAMALHO.- Merci de votre réponse.

Mme LA MAIRE.- C'est de l'humour, évidemment.

Mme Laurence FRETU-PERRIER.- Avoir passé la barre des 20 000 habitants a l'avantage de permettre l'existence et la présentation de ce bilan. J'espère qu'il sera au fur et à mesure de plus en plus complet sur un certain nombre de sujets pour que l'on puisse suivre l'évolution vers l'égalité qui, aujourd'hui, n'est pas du tout effective sur bien des points.

Mme LA MAIRE.- Nous prenons acte de ce rapport.

le Conseil Municipal :

- prend acte de la présentation du rapport 2020 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes qui lui a été présenté.

Retour de M. Verdu

Présents : 26 - Procurations : 2 - Absents : 5

N°11

REMUNERATION DES INTERVENTIONS A LA VACATION DANS LE MILIEU EXTRASCOLAIRE

Mme Cécile BRACCO.- J'avais annoncé en 2018 que je souhaitais rehausser la rémunération des vacataires en trois temps. On arrive à la dernière session. C'est ce que je propose dans cette délibération afin de favoriser la mixité.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pouvez-vous m'expliquer en quoi l'augmentation des montants de vacation favorise la mixité ?

Mme Cécile BRACCO.- C'était énoncé lors de la première délibération. Le but est d'avoir un niveau correct de rémunération pour avoir des personnes qui viennent de Givors en priorité, mais aussi de l'extérieur afin d'opérer de la mixité.

Mme LA MAIRE.- Il y avait aussi un décalage avec les centres sociaux qui rémunéraient mieux leurs vacataires et cela permet de se mettre à niveau avec le sport.

M. Hocine HAOUES.- En termes de mixité, Mme Bracco veut attirer des animateurs qui viennent d'autres communes que Givors pour brasser plus la population.

Avec la rémunération que nous avons, à part des animateurs qui venaient de Givors intramuros, vu les frais de transport, c'était très difficilement jouable pour des personnes extérieures.

Mme LA MAIRE.- C'est surtout la remise à niveau entre toutes les structures y compris les structures de la ville, nos animateurs en CLSH étaient moins rémunérés et ce n'était pas juste.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ?

À l'Unanimité

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la revalorisation des taux de rémunération des vacations extrascolaires au sein de la commune de Givors tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération ;
- dit que cette augmentation entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2020 ;

- abroge la délibération n°19 du 11 mars 2019 relative aux vacances extrascolaires à compter du 31 mars 2020 ;
- autorise Madame la Maire à signer les lettres d'engagement des vacataires ;
- dit que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la ville au chapitre 012.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Mme LA MAIRE.- Cela concerne la passation des marchés, la conclusion et la révision de louage de choses, l'acceptation des indemnités de sinistre relatives aux contrats d'assurance et la création ou suppression de régies comptables, notamment celle des relations internationales.

Merci à vous, bonne soirée.

(La séance est levée à 21 heures 12.)